



KELEIER TREFLEZ
NOUVELLES DE TREFLEZ

19 février 2015

N° 1648

MEMENTO

Médecin de garde : 15

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier BIHAN JAFFRES (soins domicile et cabinet sur rdv) 02.98.61.60.59 ou 06.80.57.98.43

Taxi Abiven : 02.98.61.83.92 ou 06.82.58.23.64

MAIRIE : Tél : 02 98 61 45 72

courriel : treflez.mairie@wanadoo.fr

SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE

Adresse : www.mairie-treflez.fr

Bibliothèque : mercredi de 13h30 à 14h30, vendredi de 16h45 à 18h45, dimanche de 10h30 à 12h00

PERMANENCE DES ELUS

François ANDRE, Maire, reçoit sur rendez-vous tous les vendredis de 17 h à 18 h 30. Prendre rendez-vous à la mairie.

Malou FAVRET, adjointe aux affaires sociales, reçoit sur rendez-vous le jeudi de 17 h à 18 h. Prendre rendez-vous à la mairie.

Jean ELEGOET, adjoint aux associations et chargé du dossier de la SO, reçoit sur rendez-vous le samedi de 10 h à 11 h. Prendre rendez-vous à la mairie.

HORAIRE

MAIRIE : ouverte tous les matins de 9 h à 12 h du lundi au samedi.

AGENCE POSTALE : ouverte tous les matins de 9 h à 11 h 30 du lundi au samedi.

BENNE A VEGETAUX :

Du 16 au 23/02 au Bourg (parking salle omnisports).

Du 23/02 au 02/03 à la gare.

AUX ASSOCIATIONS

✕ les **demandes de subvention** doivent parvenir en mairie pour le 28 février 2015.

✕ le **RESAM** (Réseau d'échange et de Services aux Associations du Pays de Morlaix) est une association qui propose des formations aux bénévoles associatifs. Ces formations sont diverses et gratuites (sous condition d'adhésion annuelle).

Contact : RESAM 02 98 88 00 19

Www.resam.net

UNC-TREFLEZ

Suite parution dans le Télégramme de mardi 17 d'une Assemblée Générale jeudi 11h, l'article est destiné à **TREFLAOUENAN ET NON TREFLEZ**.

Les adhérents absents de notre Assemblée Générale peuvent recevoir leur timbre de cotisation par la poste en envoyant un chèque de 25€, les veuves 13€, libellé du chèque UNC-Tréfléz .

UNC JC FAVRE 12 Colvezou 29430-Tréfléz

Ou par téléphone 0298614893.

Retour du timbre par courrier.

ART FLORAL :

Prochain cours le **jeudi 19 février** à 20 h à la MTL.

Fournitures : 1 vase galet, 3 bambous diam 1 à 1.5 cm (1 de 65 cm de long, 1 de 45 et 1 de 30 cm de long), 3 fioles rondes en verre, 3 papyrus (1 de 70 cm, 1 de 50 cm et 1 de 35 cm), de la mousse boule.

Le comité de jumelage de Tréfléz/Lacroix Barrez organise son **Kig ha Farz le Dimanche 22 février prochain** à partir de midi à la salle omnisports. (Salle chauffée)

Tarifs : adulte 12€, enfant 6€, à emporter 11€ la part.

Pour les réfractaires au Kig ha Farz **une option jambon frite est proposée au tarif de 8€**

Repas servi sur réservation préalable aux numéros suivants : Claire 02 98 61 60 52, Philippe 06 81 89 68 86

Dimanche 8 Mars

VIDE GRENIER
et Foire au Jardinage

À TRÉFLEZ

De 9h00 à 17h00

Salle Omnisports

Restauration sur place

ENTRÉE : 1,50€
(GRATUIT -12 ANS)

(organisé par Memoria Médiéval Héram)

Les bulletins de participation sont à retirer au bar "Ar Menez" et à "Votre Marché".

SPORTS

E.S.T.: Dimanche 22 février

Les seniors reçoivent Hermine Kernilis B. Match à 15 h.
Rendez-vous au terrain à 14 h.

✘ **SOCIETE DE CHASSE** : Battue aux renards samedi 21 février.
Rendez-vous à 9 h à la Gare.

✘ Le **Vélo sport de Lesneven** organise à la salle Arvorik un spectacle musical (OUTSIDE DUO) le samedi 7 mars 20 h 30. Réservation les 20/27 février 6 mars de 11 h à 12h30 salle Arvorik
Par Tél 06 07 86 45 08 ou mail badettemichau@wibox.fr

✘ **Université du Temps Libre Kreiz Bro Leon** - Jeudi 26 février conférence: Tristan Corbière, poète maudit (Ploujean 1845 – Morlaix 1875) par Olivier Macaux, docteur es lettres, conférencier. Cinéma Even, rue Alsace-Lorraine, Lesneven, 14 heures.

✘ *Les Cinq Sens*

Le Prochain atelier PhytoPhilo de la série "Les Arbres qui soignent" aura lieu le samedi 28 février et le lundi 2 mars (au choix) de 14h à 18h aux *Cinq Sens* au bord de la baie de Kernic.
Nous découvrirons **Les Saules** et leurs vertus reconnues comme anti inflammatoires soulageant douleurs et fièvres. De nombreuses espèces peuvent être utilisées pour leur écorce, leurs bourgeons, leurs chatons...
Nous confectionnerons un vinaigre officinal anti rhumatismal.
L'atelier 30€. Il est prudent de s'inscrire à l'avance au 02 8 61 81 44

✘ Le samedi 21 mars 2015 de 20 h à minuit à la salle omnisports de Plouider, le Tennis Club organise un **super Loto et Bingo**

✘ **PETANQUE**

Samedi 21 février, à 14h00, salle d'animations, à **St Vougay** : concours de pétanque en triplettes, à la mêlée, aux points, en quatre parties. **Organisation** : anciens combattants.

ASP du Léon : Familles endeuillées

Les accompagnants bénévoles de l'ASP du Léon proposent un **Groupe d'entraide des Familles Endeuillées**.

Le groupe de parole se soutient en toute discrétion et convivialité en présence d'une psychologue et d'une bénévole.

- La prochaine rencontre aura lieu à **Lesneven** le **mercredi 25 Février** 2015 de 17 h à 19 h

* **Inscription à l'ASP du Léon : 06.04.09.57.99** ou au **02.98.30.70.42**

ACTIONS ADOS EPAL :

Dans le cadre de leur séjour "Disneyland Paris" qui aura lieu du 16 au 18 Avril 2015, 24 jeunes d' "Actions ados" de votre commune, viendront à votre rencontre afin de vous vendre des saucissons secs.

Cette opération, qui aura lieu jusqu'au Vendredi 6 Mars, leur permettra de faire baisser le prix de leur séjour.

Renseignements : FRASLIN Christophe - Animateur intercommunal
06 71 97 21 48

ANNONCE PAROISSIALE :

Samedi 21 février à 18h : messe à Tréfléz

Communauté de Communes de la Baie du Kernic

Parc d'activités de Kerhall - 29233 CLEDER

☎ 02.98.69.44.54. - Fax : 02.98.69.40.42.

accueil@ccbkc.org

➤ **Association D PLACE de Morlaix** : Aide à la mobilité pour l'insertion professionnelle (emploi, stage, formation, entretien d'embauche). Solutions de transports individualisés, de mises à disposition de scooters et de voitures, microcrédits.

Permanence le vendredi 27 février de 10h00 à 12h00 sans rendez-vous

A la Communauté de Communes de la Baie du Kernic (ZA de Kerhall à Cléder)

➤ **Un atelier du Pôle Emploi** aura lieu **mercredi 4 mars à 9h** dans les locaux de la Communauté de Communes à Kerhall, à Cléder. Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier de diverses techniques de recherche d'emploi (rédaction et frappe de CV, lettres de motivation...) **Pour vous inscrire (obligatoire), contactez le 02.98.69.44.54.**

SERVICE ENVIRONNEMENT / DECHETS

➤ **Heures d'ouverture des 2 déchetteries du territoire de la C.C. Baie du Kernic:**

➤ **La déchetterie et la fourrière de Kergoal à Cléder** sont ouvertes du lundi au samedi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à **17h30 (horaires d'hiver)**. Tél : **02.98.19.54.67**

➤ **La déchetterie de Ruléa à Lanhouarneau** est ouverte le lundi et le mercredi, de 13h30 à **17h30** et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à **17h30 (horaires d'hiver)**. Tél : **02.98.61.32.57**

✘ **PETITE ANNONCE :**

✘ **Cherche personne pour quelques heures de ménage** deux fois par semaine chez un couple de personnes âgées. Paiement CESU.

Merci de contacter le 02 98 61 82 16 aux heures des repas ou laisser message.

✘ Perdu chat tigré gris et blanc. Tel 06 50 46 15 99. Récompense.

BAR AR MENEZ 02 98 61 42 83 Fermé le lundi sauf férié Horaire d'ouverture : du mardi au jeudi 8:30- 14:00 et 16:00- 20:30, vendredi 8:30- 14:00 et 16:00- 01:00, samedi 8:30 journée continue, dimanche et férié 10:30- 14 et 17:30- 22:00.

LE SALON - COIFFURE MIXTE 02 98 79 71 68

Horaires : mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h / 13h30- 18h Vendredi : 9h-18h30 Samedi : 8h30-17h.

DEP'ANN COUTURE - A VOTRE SERVICE

Pour tous travaux sur textile : couture, retouche, création... N'hésitez pas à contacter le 06 47 87 71 30 ou le 02 98 78 21 84 .

FERMETURE LE LUNDI et SAMEDI APRES-MIDI

VOTRE MARCHÉ, La Gare Tréfléz, **Plats du jour pour la semaine (réalisés par Véronique) Du 24 au 22 février**

Mardi → rôti de porc

Mercredi → salades froides

Jeudi → langue de bœuf sauce madère

Vendredi → dos de cabillaud aux petits légumes

Samedi → bouchées jambon champignons

Dimanche → poulet rôti

Pensez à réserver au 02.98.61.45.37

Magasin ouvert tous les jours sauf **le Lundi**

De 7 h 45 à 12h30 et de 15h30 à 19 h 00

SAMEDI : 8h00 -12h30 et 15h30 -18h30 DIMANCHE : 8h00 - 12h00

ATTENTION ! Vendredi 20 et samedi 21 février ouvert uniquement de 8 h à 12 h 30

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2015

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire le vendredi 13 février 2015, à 18 heures sous la présidence de François ANDRE, Maire.

Absents excusés : Laurence LE DUFF, Morgane CALVEZ

CESSION DE TERRAIN A GOULANNOU BIHAN

M. Le Maire fait savoir au conseil que M. et Mme Georges PREMEL-CABIC souhaitent acquérir de la commune, l'assiette du chemin rural qui entoure leur propriété à Goulannou-Bihan, pour une surface d'environ 1 249 m².

Ce chemin n'est plus affecté à l'usage public depuis de nombreuses années. Il n'est pas non plus inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée. Toutes les propriétés voisines sont aujourd'hui desservies par d'autres accès.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord de céder l'assiette de cet ancien chemin, aux frais exclusifs de M. et Mme PREMEL-CABIC, mais au préalable, un courrier informant du projet serait adressé à tous les propriétaires des parcelles jouxtant le terrain concerné, afin de vérifier que cette cession ne pose aucun problème d'accès aux terrains voisins.

ECHANGE DE TERRAIN A REUNEUBEUL

M. le Maire fait remarquer au conseil que la visibilité est très mauvaise, lorsque l'on sort du chemin desservant les propriétés de Melle Anne Marie ROUE et de M. Marcel CUEFF, à Reuneubeul, du fait de l'existence d'une haie et d'un arbre situés sur la propriété de M. SEITE, longeant la VC 5.

Dans un premier temps, M. SEITE a autorisé la commune à couper l'arbre et la haie en proposant à la commune de devenir propriétaire du terrain nécessaire à l'amélioration de la visibilité, soit environ 9 m².

En échange, il souhaite que la commune procède à l'alignement de sa propriété avec la VC 5, en sa partie Est, au niveau du carrefour, qui est mal définie aujourd'hui et matérialisée par un grillage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord de procéder à cet échange. Les frais de géomètre et de rédaction de l'acte de cession à régulariser seront partagés entre la commune et M. SEITE.

CESSION DE TERRAIN A BATIR, RUE DES ECOLES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de vendre le terrain situé à l'Est des logements locatifs d'HLM d'Armorique, rue des Ecoles, au prix de 10 000 € net pour une surface d'environ 650 m². Les frais de cession seront à la charge de l'acquéreur.

VENTE DES PAVILLONS LOCATIFS D'HLM D'ARMORIQUE, rue des Ecoles

M. le Maire rappelle au conseil que la Société d'HLM d'ARMORIQUE, a décidé de mettre en vente ses pavillons locatifs de la rue des Ecoles. (Les locataires en place seront prioritaires). Ces pavillons ont été construits sur un terrain appartenant à la commune, moyennant un bail emphytéotique. France Domaine a évalué chaque logement à 75 000 € et le terrain à 35 000 €.

Pour que la vente des logements puisse se faire, la Société d'HLM doit au préalable acquérir le terrain de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder le terrain en question, au prix de France Domaine.

ACQUISITION DE TERRAIN AU BOURG

M. le Maire fait savoir au conseil qu'un promoteur envisageait d'aménager le terrain, situé au nord de l'Eglise, ayant appartenu à François CORRE de Goulanou bihan. Le projet présenté n'étant pas adapté aux contraintes liées à la configuration des lieux, il a émis un avis défavorable. Face à cet avis négatif de la commune, ce promoteur souhaite ne pas donner suite à sa promesse d'achat.

Compte tenu du prix demandé, et des possibilités de desserte des terrains situés derrière l'école, le conseil municipal décide d'acheter le terrain pour disposer d'une réserve foncière. Une étude d'aménagement est demandée au Service Conseil en Architecture du Conseil Général.

REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Jean ELEGOET présente au conseil la dernière version du projet établi par l'architecte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet afin de permettre le dépôt de la demande de permis de construire et le lancement de l'appel d'offres.

Durant la période des travaux, la salle ne sera pas utilisable. Afin de permettre à l'équipe de football de poursuivre sa prochaine saison à TREFLEZ, des sanitaires provisoires sont loués et le club house actuel sera également réaménagé de manière provisoire.

ACTION ADOS

Le conseil municipal décide de participer au voyage organisé à Disney Land Paris à concurrence de 5 euros par jour, par jeune inscrit de TREFLEZ.

MISE EN PLACE D'UN TARIF VIDANGE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DES LOCAUX LOCATIFS

Le conseil municipal rappelle que les installations d'assainissement individuel doivent être vidangées régulièrement.

Concernant les locaux loués, ces vidanges sont à la charge des locataires.

A compter du 1er janvier 2015, les locataires de la commune (logements de Quibidic, de Ty Avel Vor, supérette, salon de coiffure) et de la Société d'HLM ESPACIL à Golvézou (dont l'entretien des assainissements appartient à la commune) devront s'acquitter d'une redevance annuelle de 60 €, payable en 2 fois, l'une en début d'année, l'autre en fin d'année.

INSTALLATION CLASSEE EARL DE LESCOUZ à ST MEEN

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis favorable au projet d'extension d'un élevage porcin par l'EARL de LESCOUZ à ST MEEN.

AFFAIRES DIVERSES

☞ M. le Maire fait savoir au conseil municipal, que le Conseil d'Etat a donné raison à la SCI NAQ GAMMA de Keremma qui avait attaqué la décision de refus de permis de construire de la commune. Le jugement du Tribunal Administratif de Rennes et l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes sont donc annulés et la SCI NAQ GAMMA devient bénéficiaire d'un permis de construire tacite, qui devrait toutefois faire l'objet d'un contrôle de légalité par la Préfecture, selon les informations obtenues de l'avocat de la commune.

☞ Régularisation de l'autorisation de mouillage collectif dans la Baie : L'arrêté d'autorisation d'une zone mouillages collectifs vient d'être signé par le Préfet. Désormais, les plaisanciers doivent donc obtenir l'autorisation d'installer un mouillage à Guevroc, au Méan ou au Kernic, et s'acquitter d'une redevance annuelle, fixée à 76 euros en 2015.